



MANDAT DE REPRESENTATION

Je soussigné, **Philippe HOURDAIN**,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce ;
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région, et notamment les articles 18, 54 et 121 ;
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son président ;

agissant en qualité de Président de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France**, établissement public, dont le siège social sis 299 boulevard de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille Cedex, enregistrée au répertoire SIRENE sous le numéro 130 022 718,

associée de de la société **GRAND LILLE EXPANSION** société par actions simplifiée, au capital de 3.219.040 € dont le siège social est situé à MARCQ EN BAROEUL (59700) 40 rue Eugène Jacquet immatriculée au R.C.S. de LILLE METROPOLE sous le numéro 499.314.698

donne pouvoir à **Monsieur Manuel VERHEYDE**, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite Société, convoquée pour le **jeudi 27 octobre 2022 à 17 heures**, par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de réductions de capital,
- Réduction du capital social d'un montant de 60 834, 40 euros en raison de pertes – Modification corrélative des statuts,
- Réduction du capital social d'un montant de 2 455 063, 60 euros par voie de remboursement partiel de toutes les actions – Modification corrélative des statuts – Pouvoirs au Président aux fins de constater la réalisation définitive de cette dernière réduction de capital,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer ; signer toute feuille de présence ; prendre part à toutes délibérations ; émettre tous votes ; s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à Lille,
Le 17 octobre 2022

Monsieur Philippe Hourdain

« Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »



CCI HAUTS-DE-FRANCE
299 bd de Leeds - CS 90028
59031 LILLE Cedex

[hautsdefrance.cci.fr](https://www.hautsdefrance.cci.fr)

CCI Hauts-de-France
299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79

SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z

Bon pour pouvoir